

## La suppression du "woonbonus" en Flandre entraîne une forte augmentation du nombre de compromis signés



Après l'annonce par le gouvernement flamand de la suppression du woonbonus en Flandre, le nombre de dossiers immobiliers ouverts chez les notaires augmente fortement en Flandre. En comparaison avec la même période l'an dernier, le nombre de dossiers immobiliers a augmenté de 40%. C'est ce qui ressort des chiffres de la Fédération du Notariat.

La Fédération du Notariat (Fednot) compile chaque jour le nombre de dossiers immobiliers ouverts par les notaires. D'après nos chiffres, l'annonce de la suppression du woonbonus en Flandre conduit à un rush sur l'immobilier en région flamande.

Entre le 30 septembre et le 9 octobre, 9.925 dossiers ont été ouverts. Cela représente une augmentation de 40,5% par rapport à la même période l'an dernier.

Pour rappel, si les acheteurs veulent encore profiter du woonbonus en Flandre, leur acte de crédit doit être signé chez le notaire avant le 31 décembre 2019. La signature de l'acte de crédit se passe la plupart du temps lors de la signature de l'acte authentique de vente.

Les notaires font tous les efforts possibles pour pouvoir régler le plus grand nombre d'actes de vente avant la fin de cette année. *« Si vous vous demandez s'il est encore possible de régler votre dossier cette année, vous devez contacter votre notaire »*, explique **Bart van Opstal**, porte-parole néerlandophone de notaire.be.

Pour rappel, le « woonbonus » (ou « bonus logement) a été supprimé depuis le 1er janvier 2017 à Bruxelles, et remplacé en Wallonie par un chèque habitat depuis le 1er janvier 2016.